



**VILLE-MARIE,  
PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE  
LUNDI 26 JUIN 2017**

À la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Bruyère, à dix-neuf heures trente minutes;

à laquelle session sont présents :

M <sup>mes</sup> Claudine Laforge Hélène Nickner	Ghyslaine Morin-Jolette Renelle R.-Lessard
MM. Renald Baril Jonathan Jensen-Lynch Pierre Rivard	Denis Beauvais Denis Paquet

Tous commissaires formant quorum sous la présidence de M. Pierre Rivard.

M<sup>mes</sup> Célia Vincent-Cadieux et Marie-Josée Girard représentant le comité de parents sont présentes.

M. Jean-François Trahan représentant le comité EHDAA est présent.

Assistent également à cette séance :

MM. Éric Larivière, directeur général  
Richard Provencher, directeur des Services des ressources humaines et financières  
Joël Fleury, dir. du Service des ressources matérielles et du transport scolaire  
Claude Lemens, directeur du Service des technologies de l'information  
M<sup>me</sup> Nicole Lavoie, directrice des Services éducatifs et complémentaires

Le président déclare la réunion ouverte.

CC-2017-3219

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

CC-2017-3220

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2017**

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux commissaires en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par la commissaire Renelle R.-Lessard et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu avec les corrections suivantes :

- 1) Résolution CC-2017-3210 : le commissaire Denis Paquet qui propose au lieu de Denis Beauvais.
- 2) Levée de la séance à vingt-et-une heures au lieu de neuf heures.

CC-2017-3221

**CALENDRIER DES SÉANCES 2017-2018**

Il est proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que le calendrier des séances du conseil des commissaires soit adopté tel que présenté au document **SG-1617-10**.

CC-2017-3222

**NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACSAT**

Conformément à l'article 4.1 des règlements généraux de l'Association, il est proposé par la commissaire Célia Vincent-Cadieux et résolu unanimement, qu'en plus du président M. Pierre Rivard, de nommer M<sup>mes</sup> Ghyslaine Morin-Jolette et Renelle R.-Lessard, délégués à l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et M<sup>me</sup> Claudine Laforge substitut tel que décrit dans le rapport d'élection **SG-1617-15**.



LUNDI 26 JUIN 2017 (suite)

CC-2017-3223

**CADRE FINANCIER 2017-2018**

Il est proposé par la commissaire Claudine Laforge et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte le cadre financier 2017-2018 tel que présenté dans le document **DSRF-1617-08**.

CC-2017-3224

**PLAN D'EFFECTIFS 2017-2018**

Il est proposé par le commissaire Jonathan Jensen-Lynch et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte le plan d'effectifs 2017-2018 tel que présenté dans le document **DSRH-1617-13**.

CC-2017-3225

**MODIFICATIONS À L'ORGANIGRAMME PERSONNEL DE SOUTIEN EN ADAPTATION SCOLAIRE 2017-2018**

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue adopte les modifications à l'organigramme personnel de soutien en adaptation scolaire 2017-2018 tel que présenté dans le document **DSRH-1617-12**.

CC-2017-3226

**MISE À PIED – PERSONNEL DE SOUTIEN**

Considérant que la période d'invalidité de l'employé a débuté le 29 janvier 2015;

Considérant l'expiration des bénéfices d'assurance salaire prévue à la convention collective;

Considérant l'incapacité physique, selon les rapports médicaux au dossier de l'employé, de réintégrer tout emploi rémunéré au sein de la Commission scolaire;

Considérant que la Commission scolaire peut mettre à pied l'employé après 24 mois d'invalidité;

Il est proposé par le commissaire Denis Paquet et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue mette à pied M. Martin Cousineau en date du 27 juin 2017.

CC-2017-3227

**ADOPTION DU BUDGET 2017-2018, DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE ET DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT que le budget a été préparé en fonction du projet de règles budgétaires présentées par le MÉES ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation, est établie au montant de 1 142 324 847 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du cent dollars d'évaluation ;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi ;

CONSIDÉRANT l'obligation de réduire la taxe scolaire d'un montant de 166 806 \$ représentant en moyenne 0,0146 \$ du cent dollars d'évaluation ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer le taux d'intérêt sur les arrérages de la taxe scolaire et les autres comptes à recevoir ;

Il EST PROPOSÉ par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ ;

QUE la réduction de 0,0146 \$ du cent dollars d'évaluation soit appliquée uniformément à l'ensemble des contribuables des municipalités desservies par la Commission scolaire ;

QUE le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de la taxe scolaire et des autres comptes à recevoir soit fixé à 18 %, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Document DSRF-1617-10**



LUNDI 26 JUIN 2017 (suite)

CC-2017-3228

### RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES

Il est proposé par la commissaire Claudine Laforge et résolu unanimement que :

Nom de famille et prénom : BERGERON, ANNIE

Fonction ou occupation : COORDONNATRICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Trois derniers chiffres du NAS : 784

ANNIE BERGERON soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

### EXCLUSION DE L'ACTION COLLECTIVE

M. Richard Provencher explique le document concernant l'action collective relative aux frais exigés aux parents (SG-1617-14).

### ENGAGEMENT DE PERSONNEL

Le directeur du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines. Document DSRH-1617-14.

### ORGANISATION SCOLAIRE PRIMAIRE

La directrice des Services éducatifs explique le document DSE-1617-09, elle mentionne les modifications par rapport au document remis lors du conseil du 24 avril. Suite au dépôt des règles budgétaires, quatre nouveaux groupes seront formés. Il y a aussi possibilité d'ouverture d'une nouvelle maternelle 4 ans à Latulipe.

### COMITÉ DE PARENTS

M<sup>me</sup> Célia Vincent-Cadieux présente les points qui ont été discutés au comité de parents tenu le 19 juin dernier.

### COMITÉ EHDAA

M. Jean-François Trahan fait état des activités du comité depuis la dernière rencontre.

### SUPLÉANCE À LA DIRECTION DES ÉCOLES DE GUIGUES ET DU TRIOLET

Le directeur du Service des ressources humaines mentionne que la direction des écoles de Guigues et du Triolet est absente pour une période prolongée. La direction générale informe les membres du conseil que M<sup>me</sup> Manon Plante assumera la suppléance jusqu'à son retour.



LUNDI 26 JUIN 2017 (suite)

**RENOUVELLEMENT CONTRAT TRANSPORT SCOLAIRE**

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire explique que suite aux négociations de gré à gré, les contrats de transport scolaire sont renouvelés pour les cinq prochaines années tels qu'adoptés lors du comité exécutif du 26 juin 2017.

**COMITÉ PLÉNIER**

CC-2017-3229

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par la commissaire Renelle R.-Lessard et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément vingt-et-une heures quarante minutes lorsque les délibérations prennent fin.

Pierre Rivard, président

Richard Provencher, secrétaire de la séance